

# Ordre du jour Conseil d'administration

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil  
d'administration de l'Université de Strasbourg

Strasbourg, le 23 octobre 2020

Mesdames, Messieurs,

La prochaine réunion du Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg se  
tiendra le

**Mardi 10 novembre 2020 à 14 heures**

**En visioconférence  
Via Cisco Webex Meetings**

**Affaire suivie par**

Cyrille Criqui  
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 78  
Cyrille.Criqui@unistra.fr

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du  
29 septembre 2020
2. Informations du Président :
  - 2.1 Point d'information Ksilink
  - 2.2 Dénomination d'un bâtiment
  - 2.3 Point d'information sur les procédures visant à maintenir l'ordre public et la  
bonne réputation de l'université
3. Points soumis à discussion :
  - 3.1 Modalités de tenue du Conseil d'administration à distance
  - 3.2 Bilan social 2019
  - 3.3 Consolidation des comptes 2019
  - 3.4 Présentation du plan annuel d'intervention de l'audit interne pour  
2020/2021

**Service des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles**

Institut Le Bel  
4 rue Blaise Pascal  
CS 90032  
F-67081 Strasbourg Cedex  
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 78  
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95  
**www.unistra.fr**

4. Points non soumis à discussion :
  - 4.1 **Direction des finances :**
    - 4.1.1 Catalogue des tarifs 2020 – N° 4
    - 4.1.2 Cession de dons de la Fondation Université de Strasbourg à l'Université de Strasbourg
    - 4.1.3 Actualisation des modalités de remboursement des frais de déplacement et des taux forfaitaires de remboursements d'hébergement
  - 4.2 **Service des affaires juridiques et institutionnelles :**
    - 4.2.1 Modification des statuts de la Fondation presses universitaires de Strasbourg
    - 4.2.2 Modification des statuts de l'IUT Robert Schuman
    - 4.2.3 Modification des statuts du Service formation continue
    - 4.2.4 Ajouts dans les statuts ou règlements intérieurs des points relatifs à la « tenue de séances d'instances à distance » et « dématérialisation des votes »
      - 4.2.4.1 Règlement intérieur du CA
      - 4.2.4.2 Faculté de droit, des sciences politiques et de gestion
      - 4.2.4.3 Faculté de pharmacie
      - 4.2.4.4 Faculté des sciences du sport
      - 4.2.4.5 IUT de Haguenau
      - 4.2.4.6 INSPE
      - 4.2.4.7 IPAG
      - 4.2.4.8 Faculté de théologie catholique
      - 4.2.4.9 Faculté de théologie protestante
    - 4.2.5 Nomination de deux représentants de l'université au CA de la Fondation Université de Strasbourg
  - 4.3 **Direction des ressources humaines :**
    - 4.3.1 Forfait mobilités durables
    - 4.3.2 Primes pour charges administratives
  - 4.4 **Service de la vie universitaire :** subvention au CROUS
  - 4.5 **Direction des relations internationales :**
    - 4.5.1 Tarif pour un programme court virtuel dans le cadre d'une coopération internationale entre l'Université Korea (Corée du Sud) et l'Université de Strasbourg
    - 4.5.2 Convention de partenariat entre l'ADIRA (Agence de développement de l'Alsace) et l'Université de Strasbourg
    - 4.5.3 Adhésion de l'Université de Strasbourg au Groupement d'intérêt public (GIP) « Maison Europe Grand Est » (MEGE) comme membre fondateur
  - 4.6 **Service formation continue :** exonérations
  - 4.7 **Délibération de la CFVU :**
    - 4.7.1 Capacités d'accueil, attendus et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers à l'entrée du 1<sup>er</sup> cycle pour l'année universitaire 2021/2022 (partie 1), sauf pour la Faculté des arts, dans les licences mention art - parcours arts plastiques et parcours design
    - 4.7.2 Capacités d'accueil, attendus et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers à l'entrée du 1<sup>er</sup> cycle pour l'année universitaire 2021/2022 pour la Faculté des arts dans les licences mention art - parcours arts plastiques et parcours design

- 4.7.3 Capacités d'accueil, attendus et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers à l'entrée du 1<sup>er</sup> cycle pour l'année universitaire 2021/2022 (partie 2)
- 4.7.4 Capacités d'accueil, attendus et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers à l'entrée du 2<sup>nd</sup> cycle pour l'année universitaire 2021/2022
- 4.7.5 Réinscription avec exonération exceptionnelle en diplôme d'université pour la Faculté de chirurgie dentaire suite à la crise de la Covid-19
- 4.7.6 Tarification Basic Training Courses Villes 2020-2021 pour le CEIPI
- 4.7.7 Tarification référentiel du WIDAF et SIELE pour les étudiants inscrits aux IUT Robert Schuman et IUT Haguenau
- 4.7.8 Modification de maquette dans les diplômes d'université de l'UFR de mathématique et informatique
- 4.7.9 Demande d'exonération de la part SCD pour les étudiants sages-femmes suite à l'intégration juridique de l'école de sages-femmes au sein de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé
- 4.7.10 Conventions nationales et internationales pour l'année civile 2020
- 4.8 **Faculté de chimie** : remise de 6 mois à la location de la cafétéria à l'association des étudiants "Alcanes"
- 4.9 **Direction de la recherche et de la valorisation** : convention quinquennale 2018-2022 entre le CNRS et l'Université de Strasbourg
- 4.10 **Direction du patrimoine immobilier** : convention de fonds de concours entre l'Etat et l'Unistra relative au financement de l'acquisition foncière du site Hôpital, dans le cadre de l'Opération Campus
- 4.11 **EM Strasbourg** :
  - 4.11.1 Demande de remise gracieuse
  - 4.11.2 Remises partielles sur frais de scolarité
  - 4.11.3 Prise en charge partielle du coût de formation d'un personnel de l'EM Strasbourg
  - 4.11.4 Acompte concours international
  - 4.11.5 Rémunération correcteurs dossiers Tremplin suite à l'annulation du concours
- 4.12 **Faculté des langues** : master Erasmus Mundus Euroculture - perception des droits d'inscription
- 4.13 **SATT Conectus** : convention Unistra/SATT Conectus

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Michel Deneken